

SST FI - Sauveteur Secouriste du Travail

FI = Formation Initiale - Eligible au CPF

Santé - Sécurité au travail

🕒 DURÉE

14 heures soit 2 jours

💰 TARIFS

Inter entreprises : 300 € net de TVA
Intra entreprises : nous contacter

📄 PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Tout salarié de l'entreprise volontaire pour
devenir sauveteur secouriste du travail (SST)

Pré-requis : aucun

Partenaires



Objectifs

Etre capable d'intervenir face a une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Agir dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Lien vers le Compte Personnel de Formation :

[Détails de la fiche de formation | Mon compte formation](#)

Programme

RAPPEL des mesures barrières et de distanciation physique (contexte COVID 19 et Prévention des risques de transmission).



Contribuer à la prévention des risques professionnelle dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée



Evaluation épreuves certificatives

Grilles de certification des compétences du SST (INRS - référentiel à jour)



Bilan de fin de formation

Moyens et méthodes pédagogiques



Formateur SST certifié INRS : alternance d'apport théoriques et de cas pratiques,



Mises en situation, utilisation de matériel de simulation et d'apprentissage (défibrillateur, mannequins...)



Remise d'un support



Groupe inter-entreprises (de 4 à 10 participants maximum) - En intra-entreprise (minimum 4 participants)

Validation / Evaluation



Epreuves certificatives / délivrance du certificat SST (Validité de 2 ans : formation de mise à jour des compétences tous les 2 ans)



Evaluation des acquis des participants tout au long de la formation



Attestation de fin de formation